

Tarifs Assureq 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les tarifs pour le régime Santé + ont été modifiés. Les modifications ont été présentées lors de la dernière assemblée générale en octobre dernier.

Le programme Santé + a changé concernant la façon de rembourser les montants pour les professionnels de la santé. Ainsi, les montants pour les frais par visite chez un professionnel de la santé de la section Frais pour soins médicaux du régime Santé + seront remboursables à 80% du montant soumis à l'assureur. Il n'y a donc plus de montant maximum par traitement.

Cependant, le montant maximum annuel remboursé demeure à 750.00\$ par personne assurée. Malheureusement, tout cela entraîne une hausse de la prime mensuelle du régime Santé+ de la façon suivante:

- statut individuel: $39,59\$ + 2.77\$ = 42,36\$$
- statut monoparental: $47,41\$ + 3.28\$ = 50,69\$$
- statut familial: $74,36\$ + 5.03\$ = 79,39\$$

N.B. Il sera dorénavant possible de passer du régime "Santé" au régime "Santé +", mais sous certaines conditions.

Le tarif du régime Santé demeure inchangé.

Pour la tarification du régime d'assurance-vie, aucun changement n'est apporté.

ASSURANCE VOYAGE

Je vous rappelle que, dès qu'il y a un changement de votre état de santé, vous devez communiquer avec Can-Assistance, afin de vous assurer que votre assurance soit toujours en vigueur.

Même chose si un problème survient en voyage, vous devez vous référer à Can-Assistance. Il est toujours plus facile de se faire rembourser si on a d'emblée les bonnes informations.

Le numéro pour rejoindre Can-Assistance se trouve à l'endos de votre carte d'assurance. Le personnel se fera un plaisir de vous renseigner.

Bon voyage et soyez vigilants en vous informant lors de la préparation de votre prochain voyage. Revenez-nous en santé.

Andrée Guillemette